

**La propriété foncière en Algérie (1830-1871)**

تاريخ الاستلام 2018/05/17 تاريخ القبول 2018/06/13 تاريخ النشر 2018/09/24

أ. شنوف صهيب  
جامعة الشهيد حمه لخضر الوادي  
souhib0509@gmail.com

**الملخص:**

تسعى هذه الدراسة إلى إلقاء مزيد من الضوء للسياسة الوحشية و العنصرية التي انتهجتها الحكومة العسكرية الفرنسية عشية سقوط العاصمة و خلال العقود الأربعة التي تلتها انطلقت مقاومة المحتل بعد القضاء على الوجود التركي على الأرض الجزائرية. كان القمع أحد أهم عوامل وعي الجزائريين، لقد أتاح تشذي الهياكل الاجتماعية و التقليدية المتصلبة في ظهور النخب. يقول الفرنسيون أن الجرائر سنة 1830 لم تكن لديها ثقافة حقيقية ولا قناة تواصل و لا تبادل إلا في حالات متفرقة، وهذا يكفي لتضليل القارئ غير المطلع. في غضون بضعة عقود، كانت هذه القاعدة العريضة للمجتمع الجزائري القائمة قبل الاستعمار تركز على التضامن المتبادل والثابت، فتفككت وأصبحت مهمشة أكثر فأكثر. لطالما كانت القبيلة المركز الدائم لمعارضة الوجود الفرنسي، البؤرة الاقتصادية، الاجتماعية و الثقافية. و على هذا النحو استطاعت أن تكون العقبة الرئيسية أمام توسيع المستوطنات في الجزائر. و لهذا السبب بدأت رغبة متعمدة في تفكيك النظام القبلي، الهدف من هذا التفكيك هو تكثيف الاستيلاء على نطاق واسع للأموال الأكثر خصوبة، واقتران ذلك بإسكان مكثف للمستوطنين الأوروبيين الجدد لإقامة استعمار متزايد لا رجعة فيه، و من أجل تأسيس نظام جديد.

**الكلمات المفتاحية:** الجزائر - فرنسا - قبيلة - السكان الأصليون - اقتصاد.

**La propriété foncière en Algérie avant et après l'occupation**

Depuis que les légions de colons ont foulé la terre d'Algérie, il y avait eu de nombreuses formes de déstructuration et de démantèlement de la société algérienne pour faire aboutir le plan colonial. Il y avait aussi d'autres genres de génocide qui n'étaient pas moins dangereux que ces massacres perpétrés tout au long de l'ère coloniale, mais c'est plutôt la nature même du gouvernement militaire et de sa politique agressive et discriminatoire à l'égard du peuple algérien qui est à stigmatiser; en témoigne les conséquences désastreuses sur la société algérienne (spoliation des terres sous différents arguments fallacieux, migrations internes de pans entiers de la population vers les hauts plateaux « sols pauvres », déculturation de la société...)

La résistance du peuple algérien a empêché ce phénomène dangereux par rapport à ce qui s'est passé dans différentes parties du monde, notamment le Nouveau Monde et l'Australie, où les Anglais ont réussi à établir des colonies dont la population était en 1861 d'environ un million et cent mille expatriés. ..

L'occupation française, cependant, n'a pas encore réussi en quarante-deux ans à mobiliser des effectifs pouvant affecter la réalité démographique: le nombre de colons atteint 279.691, dont seuls 164175 sont français selon les statistiques de 1872.<sup>1</sup> En 1831, seulement un an après l'occupation de l'Algérie, le nombre de colons atteint 3228 et, entre 1832 et 1852, vingt ans plus tard, le nombre de colons grimpe à 124.401. En 1864, le chiffre monte à 235 000. En 1871, qui coïncide avec le soulèvement du cheikh al-Mokhrani contre la présence française, ce dernier s'élève alors à 245 000, y compris les colons de l'Alsace et de la Lorraine.

L'administration française nie avoir favorisé la colonisation de l'Algérie: selon elle, le nombre de colons reste très modique, tant pour les Français que pour les autres nationalités, car elle souhaite supplanter une partie de la population autochtone par une composante européenne (propriétaires terriens) ce qui consolide le concept de l'Algérie généreusement française ainsi que l'utilisation de la force sous-tendu par la convoitise des colons pour leur octroyer les meilleures terres agricoles.

### **1. Terres agricoles en Algérie avant et après l'occupation**

Les autorités françaises ont pu, grâce à des rapports élaborés par des espions perspicaces, avoir une appréciation précise sur la nature des territoires algériens et des climats divers qui les caractérisent: degré de fertilité des terres, abondance et qualité des eaux, climat similaire aux pays européens de la méditerranée avec à l'horizon, de grandes superficies à exploiter.

Eugène Fromentin<sup>2</sup> abonde dans le même sens et déclare que la fertilité de la terre algérienne en faisait une grande colonie agricole qui devra contribuer ainsi à l'installation des vagues d'arrivants européens, mais les terres sur lesquelles les Français caressaient leurs espoirs et leurs rêves pour blanchir l'écume de la société française sont en fait des terres privées régies selon les formes que la loi islamique a prescrites. Ces biens individuels dans un cadre communautaire se caractérisent par la propriété indivise.

La France a œuvré à échafauder un dispositif juridique impressionnant pour contourner le corpus algérien en matière de propriété foncière. Les lois ainsi promulguées sont évidemment en faveur des colons et permettent de déposséder les tribus des terres qui leur appartiennent.

La France a trouvé dans les «Les terres en situation de jachère», l'argument absurde pour faire fi du corpus foncier algérien ci-dessus mentionné, ce qui signifie selon cette logique qu'il s'agit de terres non productives et dont la propriété est indéterminée. La sale besogne s'achève par l'accaparement des terres et leur attribution gratuite au profit des colons. En 40 ans, les autorités françaises se sont efforcées de brouiller les cartes et à promulguer des lois iniques qui ont abouti à vider le potentiel foncier agricole de sa substance au profit de la colonisation.

**1-1. Les terres Melk:** Ces terres sont liées à la propriété immobilière privée, ce système a précédé l'entrée des Français en Algérie, et est régie par la loi islamique, l'origine du Melk en Algérie est divisée en deux catégories selon l'administration française:

**A.** La propriété d'origine romaine couvre environ trois (03) millions d'hectares et est la propriété de nombreuses tribus réparties sur le territoire algérien.

**B.** La propriété d'origine islamique couvre 2,5 millions d'hectares et représente la propriété des familles arabes en Algérie<sup>3</sup>.

Ces terres sont indivises et réparties entre les membres de la tribu. Tout individu a le droit d'exploiter la terre selon l'unité, qui représente 192 hectares de la superficie totale du terrain. Ces terres ne peuvent être vendues si l'un des propriétaires désire le faire parce qu'elles sont frappées de nullité due au droit de préemption des copropriétaires.<sup>4</sup>

**1-2. Les terres Arch:** ce sont des terres de propriété collective couvrant la superficie de cinq millions d'hectares, qui est régie selon la loi islamique, dont certains sont soustraits aux tribus vaincues. Selon Girault Arthur l'appellation donnée aux propriétaires de cette catégorie de terres « Les fermiers de l'islam ». La plupart de ces terres sont situées dans les zones du tell. La taxe d'utilisation pour l'exploitation de ces terres est identique à celle payée pour l'habitat terrien.<sup>5</sup>

**1-3. Les terres des Beylik:** Ces terres appartenant à l'Etat regroupent de grandes propriétés avec de vastes superficies. La plupart de ces terres ont été confisquées aux tribus rebelles par l'occupant français et sont réparties comme suit:

**A. Les terres vivantes** sont exploitées par le Beylik, et regroupant un nombre d'agriculteurs sous la surveillance d'un contrôleur et parfois louées à certaines tribus en échange d'un logement et dans ce cas ces terres sont appelées terres tampons.

**B. Les terres dites mortes** comprennent des forêts, des prairies à faible potentiel, utilisées comme pâturages. Leur superficie est estimée à environ 2 millions d'hectares, appelée Terre d'Islam, terre où les personnes et leur cheptel peuvent se déplacer.

**C.** Les terres accordées à certaines tribus qui fournissent des services militaires, assument la collecte des impôts portent la dénomination tribus Makhzen<sup>6</sup>

Les autorités coloniales ont œuvré à appâter certaines tribus : En effet ces dernières ont été exemptées de l'application des lois iniques relatives au foncier évoquées plus haut. Elles ont réussi à convaincre les tribus Douer et la Zamala pour combattre l'Emir Abdelkader. Mustapha Ibn Ismaël fut le plus célèbre. Il fut tué par les forces de l'Emir. L'autorité d'occupation l'a élevé au grade de général, mais en tant qu'indigène plutôt que français.

**1-4. Propriété des Habous:** Il s'agit d'une disposition titre gratuit (acte de bienfaisance, don) au profit de certaines associations ou institutions religieuses. L'exploitation des propriétés Habous vise l'accomplissement d'actions nobles et généreuses au profit des démunis. Avant la colonisation la propriété Habous était partie prenante du système de solidarité en Algérie. L'administration française se hâta d'imposer une refonte du système de gestion des bien Habous conformément à ses intérêts étroits. Ce changement s'est traduit par un ensemble de textes juridiques et de décrets gouvernementaux.

Parmi ces lois figurent l'ordonnance gouvernementale de 1844, le dix-septième article de la loi du 18 juin 1845 et le décret du 30 octobre 1858 prolongeant les procédures administratives de l'Etat de 1844.

L'administration coloniale a œuvré à débiter les lois et décrets dans le but d'installer les colons, ce qui dans le passé se limitait aux institutions religieuses qui bénéficiaient de dons, individuels ou collectifs.

**2. La colonisation hésitante:** L'Algérie a connu entre 1830-1835 une occupation limitée à la bande côtière. Les colons faisant parti des soldats pendant la campagne d'Algérie, ainsi que les opposants à Charles X ne constituaient alors qu'un contingent réduit. C'est le début d'une colonisation militaire en séquestrant un millier d'hectares appartenant à Haouch Hassan Pacha aux environs d'El-Harrach, qui ont été attribués à un groupe de soldats pour sa gestion avec l'appellation « ferme modèle africain ». Parmi les défenseurs zélés quant à une implantation accélérée des colons durant cette période Clauzel et le duc de Rovigo. L'objectif de cette colonisation demeure la modification de la géographie humaine visant à rompre la cohésion tribale tout en assurant la stabilité et la continuité de la présence française dans la nouvelle colonie, et en permettant à ses institutions d'établir leur présence en Algérie. En ce sens, l'encouragement des Européens à s'installer en Algérie pour établir une colonisation durable était une priorité pour le gouvernement en place. Ainsi des logements sont octroyés aux bénéficiaires avec en sus des salaires supérieures à ceux perçus à Paris. La colonisation s'est établie en premier lieu tout au long du littoral avec l'apparition de villages tels que Bir-Khadem, Kouba, Shaoula, Cheragha et Dali Ibrahim, et dès 1835 à l'ensemble du territoire national. Le premier établissement européen en dehors d'Alger fut la colonie de Boufarik en 1836 avec l'octroi de 536 parcelles de terrain dont la superficie ne dépassait pas le 1/3 d'hectare pour chacune d'elle.<sup>7</sup>

Outre les groupes venus avec l'armée d'occupation, il y a un autre groupe appelé Les Colons aux gants jaunes, composé de Français restés fidèles au roi Charles X. Ils ont choisi d'émigrer volontairement en Algérie au lieu de vivre sous le nouveau régime. Bugeaud les a ridiculisés en les appelant Les colons aux gants tannés et en chapeaux de soie.

La plupart d'entre eux appartiennent à des familles aristocratiques qui ont pu acheter de grandes fermes dans diverses régions d'Algérie, et leur objectif était avant tout d'amener le plus grand nombre de familles françaises qui souhaitent émigrer en Algérie. Ceux là ont misé sur un projet colonialiste basé sur la mise en valeur des terres et une tentative de gagner la confiance des indigènes, ce qu'on appelait l'Algérie agricole. Ce projet a vu le jour dans la plaine de la Mitidja. Deux noms ont émergé MM Augustin de Viallar et Tonnac de Villeneuve le premier a déboursé un million de francs pour l'achat de biens immobiliers qui ont servi à loger plusieurs familles françaises sur le littoral: Kouba, Bir Mourad Rais et Tiquesrain. Quant à Villeneuve et en collaboration avec M. Tonnac et le chirurgien Baudens, ont acheté des terres dans la plaine de la Mitidja.

De Villeneuve parlait l'Arabe et connaissait les coutumes et traditions arabes. Il était habillé comme eux et entrait sans escorte sur les marchés de Boufarik malgré les mauvaises conditions de sécurité<sup>8</sup>. Viallar a pu lever des capitaux importants en France et a construit une clinique à Boufarik sous la Supervision du Docteur Pouzin ouverte pour les colons et les indigènes.<sup>9</sup>

Plusieurs autres noms de partisans du mouvement de colonisation sont apparus dans le pays, dont Saint Guilhem et Raousset Boulbon. Tonnac a pu présider la municipalité de Bir-Khadem, ces nouveaux propriétaires recrutent des fermiers de plusieurs pays européens en leur octroyant des salaires doubles par rapport à ce qu'ils recevaient dans la métropole, ces avantages n'ont toutefois pas séduit les autorités militaires, jugé prématuré car la situation sécuritaire est instable et les tribus arabes attaquent de temps en temps les colons et leur infligent de lourdes pertes malgré la protection de l'armée française<sup>10</sup>.

Durant cette période, l'argumentaire de la thèse officielle sur la colonisation limitée ou le *départ* hors d'Algérie, est on ne peut plus explicite. En 1840, Bugeaud général à l'époque déclarait officiellement dans un entretien en aparté avec le dirigeant de la ligue romantique « Victor Hugo », un discours qui sera présenté le lendemain au Conseil national français: «il m'a été demandé de vider un pays de sa population et que les navires sont prêts à transférer le reste de la population à la Martinique, mais il se trouve que le nombre d'Algériens est supérieur aux chiffres donnés.» Pour eux le nombre ne dépasse guère 400 mille et ce nombre peut être éliminé dans les plus brefs délais. Sans y arriver, il lui disait « Je demanderai demain à l'Assemblée nationale de me dispenser de Cette occupation et retirer nos armées et retourner dans notre pays car il est impossible de vider le pays de sa population.»

Ici, Victor Hugo intervient: "Si vous faites une telle déclaration, je vous entraînerai par terre, demande des renforts et nous vous les donnerons, mais pour quitter l'Algérie, il n'en est pas question car l'avenir de la France est en Algérie<sup>11</sup>. Paul Leroy Beaulieu a noté que la France coloniale à la différence des autres pays coloniaux s'est engluée dans ses opérations de colonisation : en effet elle n'a su choisir des sites idéals pour ces colonies .Ce cas de figure s'est traduit par des pertes notables en hommes et a constitué un lourd fardeau financier pour l'état français

Ainsi ,il argumentait en faveur de son opinion : « Toutes les nations qui ont établi des colonies ont choisi des terres vides ou très peu peuplées ,elles se sont emparées de zones vastes et faciles d'occupation avec un nombre réduit d'indigènes dispersés en divers points ;par contre la France en 1830 a occupé un pays habité avec une densité de population appréciable ,population déterminée pour sa défense . Ces habitants ont vécu sur cette terre depuis l'antiquité et ayant adopté une civilisation brillante. »<sup>12</sup>

Le pouvoir français se représentait l'Algérie comme un composé de peuplades donc une société déstructurée facile à annihiler .Cependant la résistance de peuple algérien sous la conduite de l'Emir Abdelkader a changé la donne, cette résistance acharnée et héroïque reflétait une image éloquente de la société algérienne : une société active ,avancée, bigarrée et homogène ;une société qui prône un nationalisme spontané mais triomphant adossé à une religion positive avec une foi inébranlable quant à l'attachement de ses membres à leur terre natale et à leur culture ce qui a animé une résistance coriace et inflexible face à un occupant aux moyens militaires disproportionnés .Cette résistance bien que latente s'est manifesté par de multiples insurrections qui ont connu des hauts et des bas mais sans résultats palpables jusqu'à

l'insurrection de novembre 1954 qui a aboutit à l'indépendance du pays, en juillet 1962<sup>13</sup>.

Ce constat réfute la thèse la plus répandue par le colonisateur à savoir que l'Algérie était vide, très peu peuplé, archaïque et morcelé. L'objection quant aux obstacles posés par l'occupation de l'Algérie subsiste : les rapports parlent des difficultés pour achever cette colonisation dont le rapport de Maurice Allard où il disait : « L'Algérie est un pays pauvre dépourvue d'agriculture européenne et équatoriale et d'un manque de main d'œuvre due à l'hostilité de la population, aussi l'avenir est incertain pour la France. »

Le premier mouvement d'immigrants a connu une pause. La plupart de ceux qui viennent s'établirent sont des îles Baléares, la Sicile et l'île de Malte. Les navires transportent les pauvres et les misérables gens à avenir incertain et qui sont prêts à tenter l'aventure ; cependant l'année 1835 a été décisive, la vision des Français a changé : En effet après avoir donné à la Commission africaine le feu vert pour préserver l'Algérie à tout prix, la France s'est alors efforcé d'élargir le champ d'occupation du pays. On assiste alors à une guerre abominable, barbare et dévastatrice qui n'a épargné ni l'homme ni la pierre, ce qui pousse Alexis de Tocqueville de dire dans son livre « travail sur l'Algérie » : « Je ne pense pas que la France envisage sérieusement de quitter l'Algérie ». <sup>14</sup>

**3. Le mouvement de colonisation à l'ère Bugeaud:** Bugeaud est le premier à avoir adopté une stratégie de colonisation. Le dictionnaire Larousse donne la définition suivante du mot stratégie : « art de coordonner l'action de forces militaires, politiques, économiques et morales impliquées dans la conduite d'une guerre » ce qui en dit long sur l'importance considérable que revêt la colonisation de l'Algérie.

Bugeaud disait que le but de l'occupation est la colonisation de l'Algérie et d'en faire une province française. La guerre nous permet une chose, c'est d'arriver à un règlement, sans cela, que signifie une guerre sans fin et sans résultat<sup>15</sup>. "Bugeaud a souligné que la colonie est le seul moyen de maintenir l'occupation ». Il disait aussi : « Si nous voulons rester, la colonie est celle qui permettra de maintenir l'occupation, et libèrera progressivement nos soldats. <sup>16</sup> "

Afin de contrôler les Arabes, le meilleur moyen est d'amener le plus grand nombre d'Européens<sup>17</sup>, en échange d'une émigration indigène vers la France. Ce qui permettra à la France de faire l'économie d'une guerre terrifiante avec son lot de dévastation et de destruction<sup>18</sup>. En ce qui concerne le rôle de l'armée, Bugeaud le résume comme suit: fusil et valise le soldat doit prendre la pioche et la fourche et faire preuve d'abnégation courageuse et exemplaire. "

En 1842, Bugeaud a essayé de mettre au point une méthodologie alliant le militaire et le social pour accélérer la création des colonies : Aussi il a décidé d'établir des villages et des fermes de gestion collective. Cette expérience a survécu à peine une année après sa mise en œuvre : En effet une catégorie de bénéficiaires a rejeté cette formule au vu de l'incohérence qui la caractérisée sur les plans travail et revenu. Les expériences menées à Fouca, Béni-Merad et Chleff n'ont pas abouti, ce qui a poussé Bugeaud à mettre fin à cette expérience.

"Comment 20 000 Français vont-ils émigrer chaque année vers le nouveau monde, alors que ce nombre est limité à environ (4 000) seulement en Algérie? Peut-on changer la tendance par une publicité intelligente?", Demande Louis Vignon aux autorités<sup>19</sup>.

"Cherchez les partout, prenez-les par tous les moyens, emmenez-les aux villes et à la campagne, il doit y avoir cent cinquante mille colons dans quelques années", a-t-il insisté<sup>20</sup>.

"Pour atteindre cet objectif, nous devons utiliser les colonisateurs européens, car nous ne pouvons pas faire confiance au peuple ... La seule chose qui nous fasse espérer qu'un jour nous serons en Algérie, c'est de loger dans ce pays des colons chrétiens", a déclaré Lamoricière<sup>21</sup>".

Si les autorités veulent amener les colons par tous les moyens, quelles sont les avantages à leur concéder qui puissent les séduire à s'installer?

Prévost Paradol a pu résoudre ce dilemme en disant : « Nous avons beaucoup plus de chance... et cette chance est l'Algérie, cette terre fertile et son sol se confondent avec l'attachement de son peuple à l'agriculture ... Ajouter à cela la proximité de ce pays de la France, un argument qui bat en brèche toute velléité de refus d'un tel voyage pour les futurs colons. ». À cet égard, dit le Dr Bodichon dans son livre "pensées sur l'Algérie 1845" : « La France n'éprouve aucun remords quant à sa politique coloniale qui viole les normes et les valeurs éthiques, aussi elle persiste et signe , c'est l'établissement d'une colonie que nous possédons en finale, il est évident que le chemin le plus court pour atteindre notre objectif est de répandre la terreur en notre pouvoir pour combattre nos ennemis africains avec le fer et le feu ». Elle applique à la lettre l'adage machiavélique « La fin justifie les moyens<sup>22</sup> » .

En abordant dans le même sillage, des émigrés allemands ont fait l'objet d'une arnaque, après avoir échoué à émigrer vers le Nouveau Monde. En effet ils furent encouragés et bernés par la propagande du pays des rêves, que l'Algérie était le paradis de Dieu sur terre. La situation très dure qu'ils vécurent en Algérie et les ravages dus à la pauvreté la pauvreté ont réduit le nombre de ceux-ci à environ 5000 sur un total de 20000 émigrants.

Après les révolutions de 1848, pour réduire la pression et atténuer la crise économique, le jeune gouvernement chercha une solution adéquate: c'est l'Algérie. Le 20 septembre 1848, l'Assemblée nationale promulgua un édicta portant création de colonies agricoles en Algérie. Le 23 septembre, un appel fut lancé aux citoyens, quelle que fût leur occupation s'ils désirent rejoindre les 12.000 colons.

un comité a été mis en place le 24 septembre de la même année et est chargé d'étudier les dossiers des candidats à l'installation, au nombre de 100 milles et examiné au cas par cas les dossiers des candidats: «Les colons obtiennent des parcelles allant de deux hectares à 10 hectares et des moyens de travail, Le projet a été couronné de succès: 13903 colons sont arrivés en Algérie au début du mois de mars 1849 en plus de 391 enfants de moins de deux ans, suivis d'un deuxième groupe de 6000 nouveaux colons ce qui a donné lieu à l'implantation de 12 villages.

Entre 1848 et 1850, le nombre de colons en Algérie était d'environ 20 000, dont seulement 10 000 s'installèrent définitivement en Algérie (3 000 moururent et 7

000 retournèrent dans la mère patrie). Sur les 10 000 qui sont restés en Algérie, il y a 3071 bénéficiaires d'un terrain agricole, dont 1851 sont d'anciens agriculteurs et 831 d'anciens soldats. En ce qui concerne la remise en état des terres, sur les 26 000 ha distribués aux colons en 1848, environ 1 500 hectares ont été remis en état et environ 42 villages ont été construits.

On peut dire que les événements vécus par la France à l'intérieur ont été mis à profit pour régler un certain nombre de problèmes par l'expatriation des éléments jugés perturbateurs en dehors de la métropole jusqu'à ce que la situation se stabilise pour les nouveaux maîtres de la Deuxième République<sup>23</sup>.

#### 4. Le Second Empire

A Ce stade, la publicité envahissante sur la promotion des colonies n'a pas eu l'écho escompté à cause des mauvaises nouvelles propagées par les rapatriés déçus qui ont tenté une expérience ratée la plupart d'entre eux vouaient une haine inassouvie au vu de leur situation physique et psychologique dégradée.

Le nombre d'Européens non français reste plus important que les français de souche en Algérie, ce qui demeurera inchangé jusqu'en 1871. La citoyenneté française accordée aux Juifs par le Décret Crémieux du 24/10/1870 pourrait être considéré comme une étape futile dans le domaine de la Colonisation car sans apport significatif.

Un décret publié en avril 1851 prévoyait la distribution des terres en contrepartie d'une somme d'argent prise en charge par la Compagnie Genevoise en 1864, et La Société de l'Habra et de la Macta qui acquièrent 2400 hectares. En 1868, La Société Algérienne obtint 100 mille hectares contre un franc par hectare et par an pendant 50 ans, mais ce projet échoua à cause du nombre limité de colons.

Après la création du Ministère des Colonies Napoléon III a nommé son cousin

Jérôme Napoléon pour que l'Algérie soit gérée directement de Paris, le prince Jérôme a essayé d'alléger la pression exercée par des colons extrémistes et des officiers des bureaux arabes sur les indigènes. Napoléon III a essayé de consoler la douleur des Algériens en essayant de les convaincre que les français sont des promoteurs de civilisation et qu'ils ne sont pas enclins au pillage, et lui-même se considère comme l'empereur des Arabes et des Français. Il était influencé par les saints simoniens dirigé par Ismail Urbain, auteur du livre «l'Algérie des Algériens» qui appelle à la participation des indigènes et des colons afin de construire l'Algérie française<sup>24</sup>.

"Aujourd'hui, nous devons travailler davantage et convaincre les Arabes que nous ne sommes pas venus en Algérie pour les réprimer ou les dépouiller, mais nous avons apporté la civilisation et Ses bienfaits et opter pour envisager toutes les possibilités pour réconcilier ce guerrier et fermier intelligent et fier."

Il ajouta: « Monsieur le Maréchal, c'est la voie à suivre, car l'Algérie, et je le redis encore n'est plus une colonie mais un royaume arabe et les indigènes ont les mêmes droits que les colons. Je suis bien l'empereur des Arabes et des Français ». Urbain a subi les remontrances du chirurgien Warnier et Surtout du maréchal Pélissier. La situation s'est encore aggravée après que Mac Mahon est nommé gouverneur général de l'Algérie et Randon ministre de la guerre, connus pour leur

animosité à toute politique ouverte et conciliante envers les indigènes et dans ces circonstances (l'influence sur l'empereur), Urbain ne put rien faire<sup>25</sup>.

Après la défaite du second empire en 1870 face à l'Allemagne qui s'est soldée par la perte d'une partie du territoire français (L'Alsace et une partie de la Lorraine) en faveur de l'Allemagne. L'Assemblée nationale a proposé l'attribution de 100 mille hectares au profit des personnes déplacées d'Alsace et de Lorraine. Cette superficie n'était pas suffisante ce qui a poussé l'Administration française à confisquer 446 mille hectares de terres des tribus rebelles ou celles qui ont contribué à la révolution de 1871. Le premier groupe qui arrive en Algérie était composé de cinq mille personnes de l'Alsace, puis d'autres les suivirent. Cependant l'expérience a été un échec car la majorité de ces des colons étaient inaptes à l'activité agricole.

Depuis leur intrusion sur le territoire algérien, les autorités françaises ont œuvré à mettre en place un dispositif législatif permettant de légaliser le processus d'une colonisation de peuplement.

Ainsi, la France s'est efforcée de changer la géographie humaine de l'Algérie à travers une politique militaire oppressive et expansionniste basée sur la confiscation de biens publics et privés. L'algérien est devenu un étranger chez lui, un sans-abri qui est traqué partout ; ce qui a provoqué une migration forcée vers les pays arabes (la Tunisie, le Maroc, ainsi que vers le Levant, le Hedjaz et Istanbul).

La société algérienne a subi une véritable tragédie sanglante et traumatisante en raison de la confiscation de ses terres. Le bouleversement du mode de production agricole, la destruction délibérée du système culturel (confiscation des biens Habous) ainsi que l'écroulement des institutions et de l'enseignement traditionnel.

L'occupation a généré des inégalités flagrantes au sein de la société algérienne et a touché tous les échelons. La relation entre les Français et les Algériens est une relation d'hégémonie et de domination.

Les chefs de tribus qui ont lié leur sort aux colonialistes français n'ont pas les mêmes privilèges que ceux qui ont brandi les armes et se sont rendus après une résistance farouche aux autorités françaises. A cet égard plusieurs chefs militaires, dont le général Walsin Esterhazy, ont déclaré que les mesures adoptés par les autorités ont été contestées par les chefs de tribus qui ont collaboré avec l'armée française. Sur ce point l'exemple des tribus du Makhzen est frappant : Une fois la reddition des clans et de leurs supérieurs acceptée ils bénéficient de salaires cinq à six fois plus que les autres représentants qui ont servi avec loyauté les Français pendant de nombreuses années. Cette justice est arbitraire<sup>26</sup>."

Le conflit entre les tribus du Makhzen et les tribus rebelles est mis à profit par les autorités Françaises pour élaborer des desseins perfides visant à diviser les rangs et à semer la zizanie au sein des différentes composantes de la communauté. Ainsi les conflits tribaux s'exacerbent et donnent lieu à des conflits sectaires et ethniques.

Nous reproduisons ci-après un passage significatif de H. Benhaoua, enseignant qui décrit d'une façon concise et précise la situation dramatique vécue par le peuple algérien suite à l'occupation française. Je cite : « L'Algérie entre dans une ère de domination écrasante, elle passe, progressivement, du militaire au colon, la détérioration des conditions sociales s'amplifie, les Algériens sont exclus de la vie

sociale, ils sont administrés par une réglementation d'exception « le code de l'indigénat » auquel s'ajoutent des épidémies désastreuses et des famines récurrentes. »

Les algériens sont conscients des retombées désastreuses du projet colonial et tentent de sauver ce qui peut l'être: l'exemple ci-après relatif à l'application d'un Senatus Consult sur la propriété foncière agricole est édifiant à cet égard ,laissons parler le Cheikh de la tribu des Ouled Rachache qui exprime une pensée amère et est rongé de chagrin au vu de la situation calamiteuse et désespérée que subit la nation : « Les français ont imposé leur domination sur la plaine de Sebka ,ils ont tué nos enfants et modifié la gestion de la propriété qui était de nature indivise ce qui permet à son propriétaire d'aliéner sa succession après l'acquisition de son héritage ce qui constitue un coup fatal pour la survie de la tribu. Dans 20ans après la mise en œuvre de cette loi, la cohésion qui est le pilier fondamental de la tribu en tant qu'organisation sociale aura disparu, les Ouled Rachache ne seront plus qu'une multitude de personnes avec des attaches fragilisées<sup>27</sup>. »

La tribu en tant qu'organisation sociale a été annihilée, elle ne pu alors remplir la fonction qui lui était dévolue. Ce centre de gravité se désintégra et la société algérienne ne parvient pas à faire face à la multitude impressionnante des événements. Néanmoins, les Algériens n'ont pas perdu l'espoir d'expulser le colonisateur et de récupérer leurs terres malgré la brutalité de la machine de guerre française.

## Bibliographie

- 1-Kamel Kateb, Européens, Indigènes et juifs en Algérie (1830-1962) ,Alger, Editions El-Maarifa.2010 , p. 29.
- 2-Eugene Fromentin (1820-1876) : un écrivain et sculpteur français, qui a plusieurs peintures et est connu pour sa peinture de la fauconnerie en Algérie en 1863, auteur du livre des Contes de la Nuit (Encyclopédie Larousse, op.cit., 1419).
- 3-Clamgeran. (L.J), l'Algérie, Impression de voyage, Paris. 1874 , p. 69.
- 4-Girault Arthur, Principes de colonisation et de législation coloniale, Algérie, 1931, p. 204.
- 5-Ibid., p. 205
- 6-Claude Bontems, op.cit, p. 144.
- 7-عمورة، عمار، الجزائر بوابة التاريخ ما قبل التاريخ إلى 1962، الجزائر، دار المعرفة، ج2، 2006، ص: 7.301-
- 8-Lardiller. A, Le peuplement français en Algérie, Editions Atlanthrope, Paris, 1992 ,p. 112.
- 9-شارل أندري جوليان، تاريخ الجزائر المعاصرة ،الغزو وابدائيات الاستعمار 1827-1871، تر عياش سلمان، شركة دار الأمة، الجزائر، ج1، 2013، ص: 22.
- 10-Lardiller. (A), Op.cit, p.118.
- 11-شفيخي عبد المجيد، "الهجرة الجزائرية في مواكبة المقاومات"، أعمال الملتقى الوطني حول الهجرة إبان مرحلة الاحتلال، منشورات وزارة المجاهدين، الجزائر، 2007، ص: 35.

- 12-PAUL (Leroy-Beaulieu), De la colonisation chez les peuples modernes, 2<sup>ème</sup> Edition, Paris 1882, p.294.
- 13-Lardiller. (A), op.cit, p.215.
- 14-Alexis de Tocqueville, De la colonie en Algérie "textes réédités", éditions complexes. Paris, 1998, p.629.
- 15-Paul Azan, Par l'épée et par la charrue, écrits et discours du Maréchal Bugeaud, Paris, presse universitaire de France, 1948, p.51.
- 16-Ibidem.
- 17-Louis Beaudicour, Histoire de la colonisation de l'Algérie, édition Challamel Ainée, Paris, 1860, p.166.
- 18-Michel Habart, Histoire d'un parjure, Editions de Minuit, Paris, 1960, p. 63.
- 19-Thomas Bugeaud, L'Algérie des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête. Brachet et Bastide librairies, Alger, 1842, p.39.
- 20-بوعزة بوضرساية، الجرائم الفرنسية الجماعية في الجزائر خلال القرن التاسع عشر، الجزائر، منشورات المركز الوطني للدراسات و البحث في الحركة الوطنية، 2007، ص:217.
- 21-Paul Azan, Bugeaud et l'Algérie, op.cit, p.51
- 22-مصطفى الأشراف، الجزائر الأمة والمجتمع، تر عيسى، الجزائر، الشركة الوطنية للنشر و التوزيع 1998، ص 86
- 23-عباس، فرحات، ليل الاستعمار (تر أبو بكر رحال)، الجزائر، منشورات المؤسسة الوطنية للفنون المطبعية الرغاية، 2005، ص70
- 24- قداش، محفوظ و جلال، صاري، الجزائر صمود و مقاومات 1830-1962 (تر اوداينية خليل)، الجزائر، ديوان المطبوعات الجامعية 2012، ص:159.
- 25-Anne Levallois, Les écrits autobiographiques d'Ismaël Urbain, Paris, 2005, Maisonneuve, La Rose, pp.64-65.
- 26-مصطفى عبيد، الفكر الاستعماري الساسنيموني في مصر والجزائر (1833-1870)، الجزائر، دار المعرفة الدولية للنشر والتوزيع، 2013، ص: 100.
- 27-Walsin Esterhazy, Notice le Maghzen d'Oran, Oran, 1848, p. 20.
- 28-Pouyanne(M), La propriété foncière en Algérie, Alger, 1900, pp.293-294.
- 30-Le code de l'indigénat fut adopté le 28 juin 1881. Il s'agit d'une législation d'exception et un ensemble de pratiques contraignantes appliquées à l'encontre de la population algérienne.

.....